



Département de l'Isère
MAIRIE DE GONCELIN
38570

☎ 04 76 71 78 75 - 📠 04 76 71 79 12

Séance du Conseil Municipal du
Mardi 07 Janvier 2020 à Goncelin

- COMPTE-RENDU -

L'an deux mil vingt, le 07 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 12 (1 pouvoir)

Date de la convocation : 30 décembre 2019.

Etaient présents : Françoise MIDALI (Maire), Gilles LAMAND, Valérie TACCHINI, Philippe HENRY, Odile NUCCI, Frédéric GLAREY, Marijo THOMASSON, Joëlle BRUNET-MANQUAT, LAVOISIER Michèle, Martine BRUNET-MANQUAT, Geneviève GRISOLLET, Frédéric VIGOURT (arrivé à 19h45).

Pouvoir : Jacques RABIET à Philippe HENRY.

Secrétaire de séance : Valérie TACCHINI.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

1. **Délibération 2020-001** : Subvention de fonctionnement à l'association des Conciliateurs de Justice.
2. **Délibération 2020-002** : Décision Modificative N°03 du Budget communal 2019.
3. **Délibération 2020-003** : Subvention ravalement de façades M. et Mme DUFOUR-FAURE.
4. **Délibération 2020-004** : Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
5. **Délibération n°2020-005** : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet.
6. **Délibération 2020-006** : Création d'un poste d'Agent social territorial à temps complet.
7. **Délibération 2020-007** : Recrutement direct d'agents contractuels.

- Questions diverses.

Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin déclare à 19h00, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.

1 pouvoir est déclaré : Monsieur Jacques RABIET à Philippe HENRY.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 novembre 2019 :

Après une mise au vote, le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération 2020-001 : Subvention de fonctionnement à l'association des Conciliateurs de Justice.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante avoir été sollicitée par l'Association des Conciliateurs de Justice du Dauphiné pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Elle rappelle que la commune de Goncelin accueille en mairie au moins une fois par mois, un conciliateur de justice qui reçoit les particuliers afin de trouver un accord amiable dans certains litiges (ex : voisinage, consommation, baux d'habitation, etc...) afin d'éviter une action en justice.

Il est également précisé que les conciliateurs de justice sont des personnes bénévoles et nommées par la Cour d'Appel. Le but de cette association est de promouvoir, développer, faciliter l'action des conciliateurs. Elle participe également au recrutement des conciliateurs et assure le lien avec l'administration judiciaire.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose qu'une **subvention de fonctionnement d'un montant de 500.00 € (cinq cents euros) soit attribuée à l'Association de Conciliateurs de Justice du Dauphiné (cour d'appel de Grenoble).**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Le Conseil municipal approuve cette proposition et mandate Madame le Maire pour le versement de cette subvention de fonctionnement à l'Association ;

Cette subvention sera inscrite et versée au budget communal 2020.

2. Délibération 2020-002 : Décision Modificative N°03 du Budget communal 2019.

Considérant l'utilité de mettre à jour le budget communal au regard des ajustements financiers réalisés, et entendu le rapport de Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances,

Il s'agit de régulariser l'excédent de clôture de fonctionnement du dernier budget de l'eau communal qui sera reversé à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé

- d'approuver le projet de Décision Modificative n° 3 du Budget Communal 2019 comme suit :

Section de Fonctionnement

Article	Intitulé de l'Article	Dépenses	Recettes
6522	Reversement excédent budget annexe	+ 14 100,00	
611	Contrats de prestation de service	- 14 100,00	

3. Délibération 2020-003 : Subvention ravalement de façades M. et Mme DUFOUR-FAURE.

Vu la convention associant la Commune de Goncelin à SOLOHA Isère-Savoie, ex-« PACT de l'Isère » et l'avis favorable de l'architecte coloriste, Madame Emmanuelle COURIER-JOLY en date du 19 juillet 2019 pour le

versement d'une subvention dans le cadre des ravalements de façades, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention communale d'un montant de 1 830 euros à M. et Mme DUFOUR-FAURE pour leurs travaux de ravalement de façades au 04, rue Maurice ARMANET à Goncelin.**

4. Délibération 2020-004 : Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent communal, **il a été acté, à l'unanimité :**

- **De supprimer à compter du 1^{er} novembre 2019 un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.**
Et
- **De créer à compter du 1^{er} novembre 2019 un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.**

5. Délibération n°2020-005 : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet.

Afin de régulariser la situation d'un agent qui était employé par l'ADEF en contrat de prestation de service avec la mairie, **il a été décidé, à l'unanimité :**

- **De créer à compter du 1^{er} Janvier 2020 un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet.**

6. Délibération 2020-006 : Création d'un poste d'Agent social territorial à temps complet.

Considérant la nécessité de recruter une personne supplémentaire compte-tenu du passage à 20 places au 1^{er} janvier 2020 au Multi-accueil de Goncelin, **le Conseil municipal a validé, à l'unanimité :**

- **La création, à compter du 1^{er} Janvier 2020 un poste d'Agent social Territorial (CAP « Petite Enfance ») à temps complet.**

7. Délibération 2020-007 : Recrutement direct d'agents contractuels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 des articles 3 à 3-3 ;

Considérant la nécessité de recruter, selon les situations, des agents non titulaires de la Fonction Publiques Territoriales (remplacement temporaire d'activité, accroissement saisonnier (emplois d'été), remplacement maladie etc...).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à recruter directement des agents selon les articles de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 :
 - *Article 3* : accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activité (emploi d'été) ;
 - *Article 3-1* : remplacement d'un agent momentanément indisponible (exemple : maladie) ;
 - *Article 3-2* : vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;
 - *Article 3-3 /1°* : lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
 - *Article 3-3 /2°* : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- Charge Madame le Maire d'établir les arrêtés ou contrats de travail.

19h45 : Arrivée de M. Frédéric VIGOURT.

- **Questions diverses.**

- INSEE : Madame le Maire informe que l'institut de sondage effectuée jusqu'au 14 février 2020 à Goncelin, une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité auprès de personnes préalablement tirées au sort.
- Le 6 décembre 2019 : Madame le Maire et le DGS ont reçu Madame Cécile Faure, directrice du secteur La Poste Goncelin-Pontcharra et Madame Nimy NATIVIDAD, Chef de projet à la Direction Régionale de La Poste pour échanger sur la volonté d'obtenir un distributeur automatique de billets sur la Commune.
Malgré nos arguments, ces personnes de La Poste nous ont notifié un refus.
La Commune travaille sur d'autres pistes.
- 8 décembre 2019 : Le repas des anciens a été un succès avec près de 120 participants.
- La terrasse de la Rue de la Ventive est maintenant terminée suite au travail de l'entreprise ML Construction de Goncelin.
- 12 décembre 2019 : Le dossier PRO-DCE du projet de la réhabilitation de la mairie a été présenté aux Elus par le cabinet d'architecte Atelier de la Place, représenté par Anne FOULON et les bureaux d'études.
- 23 décembre 2019 : marché de Noël et spectacle des enfants. Ce dernier a été une réussite en attirant au gymnase toujours plus de public.
- Les vœux du Maire se tiendront le 14 janvier 2020 à partir de 18h30 à la salle de réception.

ANNEXE :

- A été présentée aux Elus dans le cadre de la délégation de compétences au Maire par délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 :

- **Décision n° 2020-01 : Avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre (avec Atelier de la Place) du projet de réhabilitation de la mairie et de ses abords.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20 h 15.

**Le Maire,
Françoise MIDALI**

